n. Cotte Lxb.

IV 1157

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

Pardevant les Notaires du Roy Gardenottes a chartres soussignés fut present sieur Valentin Philippe maitre en chirurgie demeurant a Chartres paroisse saint Saturnin Lequel a fait et constitué pour son procureur général et special Mr. Chappillon Maitre en chirurgie Prevôt de la Compagnie de St Côme auquel il donne pouvoir de pour luy et en son nom de recevoir a la Seance publique de l'academie de chirurgie a Paris qui se tiendra le jeudy d'après quasimodo de la presente année une medaille qui luy a été adjugée par la d. academie pour observations par luy envoyée faire et observer a cet égard toutes les formalités prescrittes et accoutumées, donner decharge si besoin est et généralement faire par le dit sieur procureur constitué ce qu'il jugera necessaire obligeant et ~~[illegible]~~ Fait et passé audit chartres en l'etude l'an mil sept cent soixante trois le six avril et a signé. Un mot rayé nul.

C. V. Philippe

Scellé les d. jour et an

Barré

Segouin

Controllé a Chartres le six avril 1763
Reçu douze sols six deniers Lacheré

ARC 11
d. 45 n° 8

Je sousigné, comme fondé de procuration de m.r philippe maitre en chirurgie demeurant en la ville de chartre reconnois avoir receu de m.r foubert lieutenant de m.r le premier chirurgien du roy, prevot perpetuel du college des maitres en chirurgie de paris, et thresorier de l'academie royale de chirurgie, la medaille accordé par ladite academie a m.r philippe dans l'assemblée tenue le 14 avril 1763 Dont descharger a paris ledit jour et an cidessus. Chappillon

DE CHIRURGIE